

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 22 mai 2014
Compte rendu sommaire

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, M. Ludovic LANDRÉ, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, M. Jacques BRUNEL; Mme Evelyne GIRARD-GUILLOUD, Mme Laurence CROZAT, Mme Sylvie NIVOIX, M. Yannick SEYCHAL, M. Cédric ARNAUD, Mme Séverine CARTON.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Christian CHARRIERE et Jean-Claude RICHARD qui ont respectivement donné procuration à MM. Bernard GERVAIS et Franck CHAUVE ; Mme Florence BERTHET.

Secrétaire de séance : Mme Christelle MURON

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal

- . APPROUVE la proposition concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires :
ACTIVITES le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30,
et COURS le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30,
et le lundi, mardi, jeudi de 13 h 30 à 16 h 30 ;
- . AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Espace VTT des Bois Noirs mais décide de conserver uniquement 2 panneaux de départ (au lieu de 3) et approuve la modification budgétaire afin de régler le complément de la subvention allouée (150 € au lieu de 50 € prévus au budget primitif) ;
- . APPROUVE la modification budgétaire s'avérant nécessaire en section d'investissement afin de régler l'installation du système de télégestion du chauffage à l'école s'élevant à 10 900 € hors taxe. ;
- . DECIDE que des élus se rendront sur place pour constater les dégâts dus aux orages du mois d'août et nécessitant une remise en état du lit de l'Anzon en bas du Châtelard ;
- . DECIDE de reporter la foire du 1^{er} mai au 1^{er} samedi de mai ; elle sera dénommée « foire aux plants » ;
- . NOMME les délégués du CCAS, de la Commission des Impôts Directs et du Groupement Forestier du Vimont ;
- . AUTORISE l'installation d'un barbecue au plan d'eau, à proximité de l'abri implanté près du déversoir ;
- . DELIBERE à propos des tarifs des droits de camping afin qu'ils soient tous regroupés sur la même délibération ;
- . ACCEPTE de rembourser les frais de déplacement aux élus, qui ne perçoivent pas d'indemnité de fonctions, lorsqu'ils seront amenés à prendre leur véhicule personnel pour se rendre à des réunions à l'extérieur de Noirétable ;
- . APPROUVE la convention d'adhésion triennale au service « hygiène et sécurité au travail » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;
- . EST INFORMEE qu'une vente de bois, de la forêt sectionale de Seytive, se déroulera le 11 juin ;
- . AUTORISE le Maire à faire procéder à la démolition de la cheminée qui menace de s'écrouler au 3 Rue de la République ;
- . DONNE un accord de principe pour accueillir un résident de la Communauté thérapeutique de St Didier en stage (15 jours) aux services techniques de la commune ;
- . DECIDE que plusieurs élus rencontreront les membres de l'OGEC pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

Affiché en vertu des articles L 2121-25 et R 2121-11 du CGCT.



Le Maire, Denis TAMAIN.